Initiative
Un réseau. Un esprit
doubs territoire de belfort

1er réseau de financement des créateurs d'entreprise
230 plateformes d'accompagnement dans toute la France
16 565 entreprises et 39 538 emplois créés ou maintenus en 2013

Communiqué de Presse

Lancement du Concours Régional « Initiative au féminin 2014 »

Pour la neuvième année consécutive, un prix de la création d'entreprise au féminin sera remis à des créatrices ou repreneuses d'entreprise en Franche-Comté. Le concours est doté de 16.000 Euros de prix. Les candidates sont invitées à présenter leur projet ou leur réalisation avant le 15 novembre 2014. Lumière sur la création d'entreprise au féminin.

► La création d'entreprise : une affaire d'hommes !

La création d'entreprise reste une affaire d'hommes. 30 % : c'est le taux de femmes créatrices d'entreprise en France. Loin de la parité ! Même si on enregistre de nombreux progrès, la situation est loin d'être idéale. La Franche-Comté ne fait pas exception à cette observation nationale.

Or, pour les femmes comme pour les hommes, la création d'entreprise représente un réel enjeu : au minimum, il s'agit de créer son propre emploi, dans des conditions satisfaisantes, et de construire une entreprise parfois créatrice d'emploi, parfois porteuse d'innovation.

Les chiffres montrent, par ailleurs que, si les femmes créent des entreprises sur des bases légèrement différentes que celles des hommes, elles réussissent aussi bien que les hommes. A noter que, pour les femmes aussi, l'accompagnement par une structure lors de la création de l'entreprise est un garant de réussite.

l'Europe s'engage en Franche-Comté avec le FEDER
UNION EUROPEENNE
Franche-Comté Conseil régional
Caisse des Dépôts
DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE SOCIETE GENERALE
PEPITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

► Changer le monde professionnel !

Selon les études annuelles menées par le Global Entrepreneurship Monitor, *« la plupart des pays affichent une **forte corrélation entre le niveau de l'activité entrepreneuriale et la croissance**. Concernant plus spécifiquement les femmes, ces études mettent en évidence que leur implication dans l'entrepreneuriat est un élément très positif, expliquant dans une proportion importante l'écart de croissance entre les divers pays. »* Ces études soulignent que *« **les pays n'encourageant pas les femmes à s'engager dans la création et le développement de nouvelles entreprises risquent de ne pas réaliser la totalité de leur potentiel entrepreneurial**, et par voie de conséquence la totalité de leur potentiel de croissance »*.

Aussi, afin de contribuer à apporter une réponse à ces enjeux, Initiative Doubs Territoire de Belfort a travaillé en 2006, en collaboration avec ses partenaires, État (Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité), Région et Caisse des Dépôts, à rechercher des actions à mettre en œuvre pour ce faire ; c'est ainsi qu'est né le concours « Initiative au féminin ».

« Initiative au Féminin » a été créé pour récompenser des femmes qui ont franchi le pas de la création ou de la reprise d'entreprise. C'est également le moyen de faire connaître et de montrer, grâce aux médias, des exemples de femmes qui réussissent ! Valoriser la création d'entreprise au féminin, c'est donner envie à d'autres femmes de se lancer… et de réussir !

► Pourquoi un tel élan en Franche-Comté ?

Les opérateurs de l'accompagnement à la création / reprise d'entreprise travaillent depuis de nombreuses années avec le soutien du Conseil Régional de Franche-Comté au développement des nouvelles entreprises pérennes sur le territoire.

Afin de compléter ces actions, Initiative Doubs Territoire de Belfort a choisi de s'associer à Franche-Comté Active et Initiative Haute-Saône pour assurer une dynamique régionale à l'opération. Les trois opérateurs se réunissent autour de leur compétence de financement de la création / reprise d'entreprise et, par ailleurs, ils gèrent sur leur territoire respectif l'attribution du Fonds de Garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'Initiative des Femmes (FGIF).

Au travers de ce fonds de garantie, l'État encourage celles qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, en facilitant leur accès à un prêt bancaire pour réaliser leur projet.

Les trois partenaires ont naturellement souhaité enrichir le travail engagé au travers du FGIF par une action de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin et de valorisation des initiatives au bénéfice du développement économique régional.

Les résultats obtenus (près de 700 participantes sur les 8 premières éditions) ont incité de nombreux partenaires financiers à soutenir l'opération : Cette initiative reçoit le soutien de

l'Union Européenne, de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, du Conseil Régional de Franche-Comté, de la Caisse des Dépôts et de la Société Générale et de PEPITE Bourgogne Franche-Comté.

► En 2014, « Initiative au Féminin » est ouvert à l'entrepreneuriat étudiante

Le PEPITE (pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) Bourgogne Franche-Comté s'est associé à l'action Initiative au Féminin. Il permet ainsi au concours de s'adresser aux projets en émergence portés par des étudiantes.

Les objectifs du PEPITE sont de développer des actions d'information, sensibilisation, formation et accompagnement des étudiants et jeunes diplômés afin de favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation.

Ce nouvel engagement permettra de mettre en lumière un projet de création d'entreprise porté par une (des) étudiante (s) par l'attribution d'un prix de 2.000 €.

CONCOURS MODE D'EMPLOI

Le concours s'adresse à :

Catégorie « Entrepreneuriat »

- Toute femme porteuse d'un projet de création ou de reprise d'entreprise, souhaitant s'installer en Franche-Comté, remplissant les conditions suivantes :
  - être une personne physique, capable, majeure, n'ayant pas été condamnée pour faillite personnelle et/ou interdiction de gérer ;
  - bénéficier d'un accompagnement à la création d'entreprise par un organisme d'appui habilité ;
  - s'engager à créer ou reprendre l'entreprise dont la candidature fait l'objet, au plus tard le 31 décembre 2014.
- Toute entreprise quelque soit sa forme juridique dirigée en droit et en fait par une ou plusieurs femmes, implantée en Franche-Comté, dont la création ou la reprise est intervenue depuis le 1er octobre 2013, laquelle devra :
  - respecter les lois et règlements français et européens en vigueur et ne pas exercer une activité contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
  - relever d'une inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, du Répertoire des Métiers, du Registre de la Chambre d'Agriculture ou relevant de l'inscription à l'URSSAF, en Préfecture ou auprès du Tribunal d'Instance ;
  - ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ;
  - ne pas avoir un dirigeant ayant fait ou faisant l'objet d'une condamnation à une interdiction de gérer ;
  - avoir bénéficié d'un accompagnement à la création d'entreprise par un organisme d'appui habilité.

En cas d'entreprise constituée sous forme de société, la candidate est considérée en avoir le contrôle effectif lorsqu'elle se trouve dans l'un des cas suivants :

1) la candidate détient personnellement plus de la moitié du capital social ;
2) la candidate a la qualité de dirigeante de la société et détient au moins un tiers du capital, sous réserve qu'un autre actionnaire ou porteur de parts ne détienne pas directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

En cas d'entreprise constituée sous forme de société par plusieurs femmes, elles sont considérées en avoir le contrôle effectif lorsqu'elles remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

- elles détiennent ensemble plus de la moitié du capital de la société ;
- une ou plusieurs d'entre elles ont la qualité de dirigeant ;
- chacune d'elles détient une part de capital égale à un dixième au moins de la part détenue par le principal actionnaire ou porteur de parts.

Un des objectif du concours est de valoriser la création / reprise d'entreprise bénéficiant ou ayant bénéficié d'un accompagnement, facteur de réussite en terme de pérennisation de l'activité.

Catégorie « Entrepreneuriat Étudiante »

- Toute étudiante en cours de formation dans l'enseignement supérieur ou diplômée dans l'année qui précède le concours, remplissant les conditions suivantes :
  - être une personne physique, capable, majeure, n'ayant pas été condamnée pour faillite personnelle et/ou interdiction de gérer ;
  - bénéficiant d'un accompagnement ou d'un suivi par le PEPITE Bourgogne Franche-Comté,
  - s'engageant de façon concrète dans leur projet.
- Tout projet en émergence de création d'entreprise quelle que sera sa forme juridique qui devra être dirigée en droit et en fait par une ou plusieurs étudiantes, implantée en Franche-Comté, devra :
  - respecter les lois et règlements français et européens en vigueur et ne pas exercer une activité contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
  - relever d'une inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, du Répertoire des Métiers, du Registre de la Chambre d'Agriculture ou relevant de l'inscription à l'URSSAF, en Préfecture ou auprès du Tribunal d'Instance ;
  - ne pas avoir un dirigeant ayant fait ou faisant l'objet d'une condamnation à une interdiction de gérer ;

Concours « Initiative au Féminin » - 21 C rue Savary - 25000 BESANÇON - Tél. : 03 81 65 37 65
initiativeaufeminin@initiative-doubsterritoiredebelfort.fr
Contact Presse : Philippe VOGNE : 03 81 65 37 65

- avoir bénéficié d'un accompagnement à la création d'entreprise par un organisme d'appui habilité ou d'un suivi par le PEPITE Bourgogne Franche-Comté, (cf. article 5).

En cas de projet de création d'entreprise sous forme de société, la candidate est considérée en avoir le contrôle effectif lorsqu'elle se trouvera dans l'un des cas suivants :

1) la candidate détiendra personnellement plus de la moitié du capital social ;
2) la candidate aura la qualité de dirigeante de la société et détiendra au moins un tiers du capital, sous réserve qu'un autre actionnaire ou porteur de parts ne détienne pas directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

En cas de projet de création d'entreprise par plusieurs femmes, elles sont considérées en avoir le contrôle effectif lorsqu'elles remplissent l'ensemble des conditions suivantes :

- elles détiendront ensemble plus de la moitié du capital de la société ;
- une ou plusieurs d'entre elles auront la qualité de dirigeant ;
- chacune d'elles détiendra une part de capital égale à un dixième au moins de la part détenue par le principal actionnaire ou porteur de parts.

Date limite de dépôt des dossiers : 15 novembre 2014

Plus d'informations sur www.initiative-doubsterritoiredebelfort.fr

Concours « Initiative au Féminin » - 21 C rue Savary - 25000 BESANÇON - Tél. : 03 81 65 37 65
initiativeaufeminin@initiative-doubsterritoiredebelfort.fr
Contact Presse : Philippe VOGNE : 03 81 65 37 65